



Règlement de concours

Championnat Valaisan Gymnastique

Sierre, 9 et 10 mai 2026

I. GÉNÉRALITÉS

1. RESPONSABILITÉ

Le CHAMPIONNAT VALAISAN de gymnastique est placé sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et est organisé par la société de gymnastique **Miège Olympic**.

2. DÉROULEMENT DES CONCOURS

Date: 9-10 mai 2026
Lieu: Sierre

3. DISCIPLINES

- Tests Mini 1A – 1B – 1C qualifiés
- Tests Jeunesse 1A – 1B – 1C qualifiés
- Tests Jeunesse 2A – 2B – 3 qualifiés
- Tests Active 4 – 5 – 6 – 7 qualifiés
- Individuelles **Jeunesse B** (7 à 12 ans), **Jeunesse A** (13 à 16 ans y compris)
- Gym à deux **Jeunesse B**, **Jeunesse A**
- Gym Team (3 à 5 gymnastes) **Jeunesse B**, **Jeunesse A**
- Individuelles **Active**
- Gym à deux **Active**
- Gym Team (3 à 5 gymnastes) **Active**
- Super finale: tests 3 à 7, avec les 16 gymnastes ayant obtenu les notes les plus hautes dans les tests. La super finale aura lieu le dimanche.

4. PARTICIPATION

- Gymnastes de Gym Valais-Wallis concourant en gymnastique.
- Chaque gymnaste doit se munir de sa carte de membre FSG.
- Conformément au règlement, les participantes déclarées comme membre actifs FSG, sont assurées auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunette et les accidents.



Les sociétés ont l'obligation d'inscrire un juge pour 15 gymnastes (minimum 2 tests par juge). Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classées. Si le nombre de juges est insuffisant, la société sera sanctionnée par une amende. Les personnes inscrites comme juge ne seront considérées comme tel qu'à la condition d'avoir suivi le cours de juge valaisan. En cas d'empêchement majeur, elles devront s'adresser à Mélodie Mariéthoz pour bénéficier d'un coaching personnel lors d'un entraînement de gymnastique.



Pour obtenir un brevet de juge cantonal, les personnes en formation doivent obligatoirement juger les 3 concours (2, pour les tests actives).

- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants et les membres du public présents aux concours organisés par Gym Valais-Wallis sont informés que des photographies et vidéos pourront être prises. Ces supports pourront ensuite être utilisés par Gym Valais-Wallis pour des actions de communication (site internet, réseaux sociaux, publications internes).

5. INSCRIPTIONS

Tests Mini – Jeunesse et Active selon résultats des Qualifications.

Pour les individuelles, les Gym à deux et les Teams :

- **Tous les gymnastes doivent être inscrits dans FSG-Admin au 14 décembre 2025 faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online »**
- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais Wallis :
<https://inscription.gymvalais.ch/>
Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.

En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand, fboand@netplus.ch

- Ouverture des inscriptions: **17 décembre 2025**
Délai d'inscription: **18 janvier 2026**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.
- Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription. Cela inclut des modifications sur le nom, le prénom, la date de naissance ou la catégorie de concours. Les modifications sur la liste de passage définitive seront également facturées.

6. FINANCE

Pour les Tests Mini – Jeunesse et Active :

- Finance d'inscription CHF 25.00 par gymnaste sélectionné.
- Après le « Championnat valaisan Gym », la caissière de Gym Valais-Wallis enverra aux sociétés concernées la facture correspondante. Le versement devra se faire dans les plus brefs délais.

Pour les Libres et Gym à deux :

- Finance d'inscription :
CHF 25.00 par gymnaste et par partie de concours,
CHF 35.00 par paire en Gym à deux
CHF 45.00 pour les Gym Team
- Montant à verser sur le compte :
**Raiffeisen SION et Région,
GYM VALAIS-WALLIS, 3945 Gampel,
IBAN N° CH76 8080 8002 9429 5574 7**
Préciser le motif de paiement : société, concours
- Délai de paiement : **26 janvier 2026**
Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.
- Les inscriptions ne seront pas prises en compte tant que le paiement ne nous sera pas parvenu. Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription (fichier pdf) envoyée par email aux sociétés contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.
- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
- Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.

7. TENUE

- Tous les gymnastes participant au Championnat valaisan de gymnastique de Gym Valais-Wallis sont tenus de se présenter pour la cérémonie de la distribution des prix.
- Lors des défilés, les gymnastes accompagnés d'une monitrice par société se présentent en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas à la proclamation des résultats ne reçoivent ni médaille ni distinction. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Toutes les monitrices se présentent sur la place de concours en tenue gymnique. Elles seront un exemple pour les gymnastes. La direction de concours se réserve le droit d'exclure une monitrice, dont la tenue ne serait pas conforme.
- Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et sur l'emplacement de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.
- Les vestiaires sont réservés aux gymnastes. Les moniteurs de chaque société sont responsables du respect de cette règle.

8. CARTES DE TESTS

- Elles peuvent être apportées à la responsable manifestation, remplies par la monitrice avant la compétition.
- Les cartes signées de tous les tests seront remises après la remise de prix.
- Aux monitrices de remplir les notes.

9. RÉSULTATS

- Ils seront affichés dans les locaux de compétition après les résultats. Il n'y aura pas de version imprimée pour les sociétés.
- Ils seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation de la journée.

11. CLASSEMENT

- Médaille pour les 3 premières de chaque catégorie, soit:
 - ▶ Test gymnastique : Mini / Jeunesse/ Active
 - ▶ Gym à deux et Individuelle Jeunesse B avec engin
Gym à deux et Individuelle Jeunesse B sans engin
Gym à deux et Individuelle Jeunesse A avec engin
Gym à deux et Individuelle Jeunesse A sans engin
 - ▶ Gym à deux et Individuelle Active avec engin
Gym à deux et Individuelle Active sans engin
- Trophée pour les 3 premiers de chaque catégorie, soit :
 - ▶ Gym Team Jeunesse B avec engin
Gym Team Jeunesse B sans engin
Gym Team Jeunesse A avec engin
Gym Team Jeunesse A sans engin

- Gym Team Active avec engin
- Gym Team Active sans engin

Les mêmes catégories existent pour les 30+.

- Super finale

- Distinctions pour le 30 % des gymnastes de chaque catégorie
- Chaque gymnaste inscrit recevra un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par la monitrice après la proclamation des résultats.

II. PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

1. POSSIBILITÉS DE CONCOURS

•	TM1A	Mini 1A	sans engin	2019-2018
•	TM1B	Mini 1B	balle	2018-2017
•	TM1C	Mini 1C	ruban	2017-2016
•	T1A	Jeunesse 1A	sans engin	2017-2015
•	T1B	Jeunesse 1B	massues	2017-2013
•	T1C	Jeunesse 1C	cerceau	2017-2013
•	T2A	Jeunesse 2A	sans engin – corde	2017-2011
•	T2B	Jeunesse 2B	ruban – balle	2017-2011
•	T3	Jeunesse 3	balle – cerceau – massues	2017-2009
•	T4	Active 4	balle – s/engin – massues	
•	T5	Active 5	corde – cerceau – ruban	avoir réussi test 4
•	T6	Active 6	balle – corde – s/engin	avoir réussi test 5
•	T7	Active 7	balle – massues – cerceau – ruban	avoir réussi test 6
•	GDJB1	Gym à deux Jeunesse B avec engin		1 passage
•	GDJB2	Gym à deux Jeunesse B s/engin		1 passage
•	GDJA1	Gym à deux Jeunesse A avec engin		1 passage
•	GDJA2	Gym à deux Jeunesse A s/engin		1 passage
•	GPM2	Gym à deux Active avec engin		1 passage
•	GPO2	Gym à deux Active s/engin		1 passage
•	GIJB1	Individuelle Jeunesse B avec engin		1 passage
•	GIJB2	Individuelle Jeunesse B s/engin		1 passage
•	GIA1	Individuelle Jeunesse A avec engin		1 passage
•	GIA2	Individuelle Jeunesse A s/engin		1 passage
•	GEM2	Individuelle Active avec engin		1 passage
•	GEO2	Individuelle Active s/engin		1 passage
•	GTB1	Gym Team Jeunesse B avec engin		1 passage
•	GTB2	Gym Team Jeunesse B s/engin		1 passage
•	GTA1	Gym Team Jeunesse A avec engin		1 passage
•	GTA2	Gym Team Jeunesse A s/engin		1 passage
•	GTM2	Gym Team Active avec engin		1 passage
•	GTO2	Gym Team Active s/engin		1 passage

Les mêmes catégories existent pour les 30+.

2. DIRECTIVES

- Les gymnastes peuvent concourir une seule fois dans chaque catégorie
- Les gymnastes peuvent participer au maximum à 3 catégories ; l'ordre de passage ne sera pas pris en compte.
- En gym à deux, c'est l'âge du gymnaste plus âgé qui détermine la catégorie de concours.
- Pour ouvrir les catégories Individuelle/Gym à deux/Team, avec ou sans engin, il faut un minimum de 3 participants à l'inscription. **S'il y a un nombre insuffisant d'inscriptions, le CT de Gym Valais-Wallis se réserve le droit de faire un regroupement à l'intérieur d'une même catégorie d'âge.**
- Un manque flagrant de fair-play de la part d'un gymnaste (écarts de langage sur et en dehors du praticable, non-respect du matériel, non maîtrise de soi...) sera sanctionné par une déduction d'ordre de 0.5 points sur la note finale.
- Les monitrices et gymnastes qui amènent la clef USB pour la musique ont l'interdiction de rester lors de l'essai musique.

3. MUSIQUE

- La durée du programme pour les individuelles, Gym à deux et Gym Team est de 2.00 minutes à 3 minutes 30 maximum. La durée du programme commence et termine avec le début et la fin de la musique. La durée du programme sera communiquée lors de l'inscription. Elle doit être également indiquée clairement sur le support musical.
- Musique pour Individuelle, Gymnastique à deux et Gym Team : sur clef USB, à apporter à la table de la musique avant sa présentation.
- La clef ne doit contenir qu'un seul morceau.
- Prévoir une clef de réserve.
- Enregistrement de la musique : Formats Audio, MP3.
- Si pour des raisons inconnues, la musique s'arrête durant la production, le chef Juge (J1) doit immédiatement interrompre la production, celle-ci peut être refaite sans déduction d'ordre. Si l'interruption de la musique est imputable au gymnaste, la production peut également être recommencée, mais avec une déduction d'ordre selon le point 6.2 des directives de gymnastique 2020.

4. ORDRE DE PASSAGE

- Liste établie préalablement et affichée le jour même dans les locaux de compétition.

5. JUGEMENT

- Selon les directives Gymnastique FSG en vigueur lors du concours.
- Si un gymnaste abandonne le test et quitte la surface de compétition, il n'a pas le droit de le refaire et sera évalué avec la déduction maximale. Cela veut dire que la note sera de 4.00 points.
- Si un gymnaste interrompt son exercice, mais ne quitte pas la surface de compétition, il sera évalué uniquement sur la partie qu'il a exécutée.
- Toutes réclamations sont à adresser uniquement à la cheffe juge, sous peine de déductions aux gymnastes de la société.

6. TITRE DE CHAMPIONNE VALAISANNE

- Le titre de « Championne valaisanne » est attribué à la première de chaque test.
- Le titre de « Championne valaisanne toutes catégories » est attribué à la meilleure valaisanne du test Active 7 à condition d'avoir obtenu une moyenne de 8.5 points.
- Si personne ne se présente au test Active 7, le titre sera décerné à la meilleure de la catégorie inférieure selon les conditions susmentionnées.

- En individuelle, Gym à deux et Gym Team, le titre de « Championne valaisanne toutes catégories » est attribué à la catégorie Active.

7. SUPER FINALE

- La superfinale est disputée à la fin des concours avec les 16 gymnastes qualifiées.
- Les tests Jeunesse 3, Active 4, Active 5, Active 6 et Active 7 sont concernés.

Qualifications

- Sont qualifiées pour la super finale les gymnastes ayant obtenu les 16 meilleures notes lors du tour principal, indépendamment du test. Une seule note par gymnaste (la meilleure) est retenue. En cas d'ex-aequo, la deuxième meilleure note est considérée.
- Les qualifiées seront appelées dès la fin des concours par le speaker.

Déroulement

- La super finale se déroule sur un total de 4 rounds lors desquels les gymnastes s'affrontent en combat à élimination directe en fonction de leur classement (1 vs 16 / 2 vs 15 / 3 vs 14 / ...). A chaque round les gymnastes choisissent un seul exercice de leur test à présenter au jury. Le gymnaste ayant obtenu la meilleure note passe au round suivant, l'autre est éliminé. En cas d'égalité, le gymnaste ayant obtenu la meilleure note « Test » passe au round suivant. Si cette dernière est égale pour les deux gymnastes, la note du tour qualificatif sera prise en compte.
- Les exercices présentés ne peuvent pas être répétés lors des rounds suivants, sauf lors du round final (finale 1-2 et finale 3-4).

Ordre de passage

- La liste de départ pour chaque round est annoncée par le speaker. Elle est affichée à l'entrée de la salle.

Séance d'informations

- Les gymnastes qualifiés et leurs moniteurs reçoivent de plus amples informations lors d'une séance d'information avant le début de la super finale. La participation à la séance d'information est obligatoire. A cette occasion les gymnastes annoncent également l'exercice choisi pour le premier round.

III. DISPOSITIONS FINALES

- Tout acte de violence, physique ou verbale, de la part de tout individu, y compris du public, envers un gymnaste, un moniteur, un juge ou toute autre personne entraînera des sanctions, pouvant aller jusqu'à la disqualification du gymnaste ou de la société concernée.
- Tout individu qui agit contrairement aux prescriptions et directives sera soumis à des sanctions adaptées à la gravité de la faute commise.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit à la responsable manifestation dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de CHF 100.-. Les décisions prises suite aux réclamations sont sans appel.
- Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.
- Les décisions prises sont sans appel.

Le Comité Technique Gym Valais-Wallis
Novembre 2025

*Merci de votre collaboration et de votre participation !
Gym Valais vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir*
